RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du Compte de Gestion du Receveur
2- Vote du Compte Administratif 2017
3- Affectation des Résultats
4- Vote du Budget 2018
5- Demande de prêt auprès de la Banque Postale pour le financement des opérations d'investissements 2018
6- Emprunt voirie auprès de la Caisse d'Épargne
7- Création et aménagement d'une aire de jeux au "Jardin des Eperches" : demande du subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la revitalisation des centres des petites communes
8- Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade
9- D.E.C.I (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Engagement de la Commune et demande de subvention au titre de la D.E.T.R
10- Questions diverses

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 25 avril 2018 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Josiane BRIAND à Mme Laurence MEYZE
Mme Catherine FAVEAU à Alain DESTREGUIL
M. Thierry THIBAUDEAU à M. Roger DAUNAS

M. Jean-Luc MARCHAIS a été élu secrétaire de séance

1- Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur et certifié conforme

par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

•

2- Vote du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Bernard COUTEAU, Maire Adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu	**909 456,88 €**	Réalisé	**667 651,08 €**	Reste à réaliser	**228 417,53 €**
Recettes :	Prévu	**909 456,88 €**	Réalisé	**548 653,50 €**	Reste à réaliser	**169 936,30 €**

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu	**718 073,22 €**	Réalisé	**569 836,93 €**	Reste à réaliser	**0,00 €**
Recettes :	Prévu	**718 073,22 €**	Réalisé	**726 889,66 €**	Reste à réaliser	**0,00 €**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-118 997,58 €**
Fonctionnement :	**157 052,73 €**
Résultat global :	38 055,15 €

3- Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire, après avoir approuvé le
compte administratif de l'exercice 2017 le 25 avril 2018.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**147 663,51 €**
- un excédent reporté de :	**9 389,22 €**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**157 052,73 €**
- un déficit d'investissement de :	**118 997,58 €**
- un déficit des restes à réaliser de :	**58 481,23 €**
Soit un besoin de financement de :	**177 478,81 €**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	**157 052,73 €**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**157 052,73 €**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**0,00 €**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**118 997,58 €**

4- Vote du Budget 2018

Monsieur le Maire présente la section d'investissement du Budget 2018 et par la suite la section de fonctionnement. Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Investissement

Dépenses :	**744 173,60 €**	(dont 228 417,53 € de RAR)
Recettes :	**744 173,60 €**	(dont 169 936,30 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	**688 851,00 €**
Recettes :	**688 851,00 €**

5- Demande de prêt auprès de la Banque Postale pour le financement des opérations d'investissements 2018

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000,00 EUR.
Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions

générales version
CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 120 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 10ans
Objet du contrat de prêt : financer lesinvestissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2028.
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
Montant 120 000,00 EUR
Versement des fonds : la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/06/2018, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,09 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

6- Emprunt voirie auprès de la Caisse d'Épargne

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **60 000** ***EUROS*** destiné à financer l'opération d'aménagement d'un cheminement piétons le de la RD 114 dans le cadre de la mise en accessibilité
Cet emprunt aura une durée de **8 ans**
Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **8 ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital (échéances constantes) et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 0,94.% l'an.**
Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de ***70 euros***.
La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.
La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.
L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES
M. Christophe DOURTHE, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

7- Création et aménagement d'une aire de jeux au "Jardin des Eperches" : demande du subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la revitalisation des centres des petites communes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création et d'aménagement d'une aire de jeux au Jardin des Eperches. Celle-ci serait composée de différentes structures formant ainsi un parcours de jeux et serait destinée aux enfants de 3 à 14 ans.
Il donne connaissance des différents devis reçus et propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la revitalisation des centres des petites communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- de retenir le devis de l'entreprise AGORA Collectivités pour un montant HT de 12 097,50 € (soit 14 517,00 € TTC)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Financeur	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention
Conseil Départemental	sollicitée	12 097,50 €	3 629,25 €	30,00%
Autofinancement		12 097,50 €	8 468,25 €	70,00%
Coût HT			**12 097,50 €**	

8- Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade

• Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 26 février 2018, un agent détenant le grade d'Adjoint Technique bénéficie en 2018, d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe et qu'il convient de créer le poste correspondant sur le tableau des effectifs. M. le Maire propose de nommer cet agent sur son nouveau grade à compter du 1er juillet 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition et modifie ainsi le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2018:

Grade	Situation actuelle	Situation au 1er Juillet 2018
Adjoint Administratif	1 TNC 28/35ème	1 TNC 28/35ème
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1 TNC 31/35ème	1 TNC 31/35ème
Adjoint Technique	5 dont 2 à TNC 9,10/35ème et 3/35ème	4 dont 1 TNC 9,10/35ème
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	2	3 dont 1 TNC 3/35ème

9- D.E.C.I (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Engagement de la Commune et demande de subvention au titre de la D.E.T.R

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal :
◆ le d↑cret n#2015-235 du 27 f↑vrier 2015 relatif → la D↑fense Ext↑rieure Contre l'Incendie,
◆ l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie
◆ le R→glement D↑partemental de D↑fense Ext↑rieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017 et notamment son chapitre 4.3.
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que suite à l'application de ce décret et du Règlement Départemental du SDIS par le service instructeur des autorisations d'urbanisme de notre commune, des Permis de Construire et autorisations d'urbanisme sont refusés dans les zones non desservies par la DECI, considérant que le Règlement Départemental de Défense Contre l'Incendie indique que le point d'eau doit être situé à moins de 400 mètres de la construction.
Monsieur le Maire propose aux membres présents que la commune prenne l'engagement, en 2018, afin de prévoir, d'organiser et de structurer la mise en place des moyens nécessaires pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (acquisition des terrains, bornages, mise en place de citernes ou bornes incendie, clôtures et homologation des nouveaux points incendie par le SDIS) dans les hameaux ci-dessous énumérés :

• Angle de la RD 114 et le Chemin des Barrats sur la parcelle AD n°205 (poteau incendie)
• Les Deaux sur la parcelle AM n°308 (citerne hors sol)
• Les Chaumes sur la parcelle AC n°20 (citerne hors sol)
• Montvollant sur la parcelle AI n°705 (citerne hors sol)
• Jarry sur la parcelle AN n°273 (Citerne hors sol)

Monsieur le Maire propose également de solliciter au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018.
Ce programme de mise en œuvre des moyens nécessaires à la Défense Extérieure Contre l'Incendie

comprend :
Le devis de la RESE comprenant le terrassement, la fourniture et la pose d'une citerne et pour la clôture d'un montant de :
6 345,00 € HT (pour le hameaux des Deaux)
Le devis de la RESE comprenant le terrassement, la fourniture et la pose d'un poteau et pour le raccordement au réseau existant pour un montant de : 2 208,00 € HT (Angle de la RD 114 et le Chemin des Barrats)
Le devis de la RESE comprenant le terrassement, la fourniture et la pose des citernes, le branchement et les clôtures pour un montant de : 20 342,70 € HT (Les Chaumes, Montvollant et Jarry)
Soit un coût estimatif de l'opération d'un montant de 28 895,70 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
D.E.T.R	sollicitée	28 895,70 €	11 558,28 €	40,00%
Autofinancement		28 895,70 €	17 337,42 €	60,00%
Coût HT			28 895,70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- s'engage à prévoir, organiser, structurer et réaliser, en 2018, la mise en place des moyens nécessaires pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie en cas de sinistre, dans les hameaux ci-dessus énumérés ; conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017, et selon le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018.

Fait et clos le même jour
et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

C. DOURTHE